

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 12 Juillet

## La Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement va tenir son congrès annuel. Il y a eu vingt-cinq ans, le 25 octobre dernier, que M. Jean Macé, aujourd'hui sénateur, lança de Beblenheim, un petit village d'Alsace, illustré par cette propagande, un premier appel qui déterminait ce grand mouvement et le développement de l'instruction populaire.

M. Jean Macé invoquait alors l'exemple de la Belgique. Comme le rappelait naguère notre excellent confrère M. Dessoye, directeur de la *Dépêche*, de Brest, aujourd'hui vice-président de la Ligue de l'enseignement, nos voisins nous avaient devancés dans cette voie de la propagande de l'instruction par l'initiative privée. Ils avaient depuis deux ans leur ligue de l'enseignement, qui, par des bibliothèques, des cours publics, des conférences, par tous les moyens enfin auxquels peut recourir l'esprit de propagande, s'efforçait de répandre et de perfectionner l'éducation et l'instruction. Le 30 septembre 1886, leur ligue comptait 2,000 membres. La Ligue française de l'enseignement compte aujourd'hui environ 200,000 membres. C'est là un résultat dont peuvent être justement fiers ses fondateurs, notamment MM. Jean Macé et Emmanuel Vauchez.

Comme on le sait, la Ligue est une fédération de sociétés. En février 1870, Jean Macé constatant l'effet de ses premières années d'efforts, comptait 59 cercles ou sociétés, réunissant à eux tous un budget de 78,455 fr. souscrit par 17,856 membres. Il y avait déjà des cercles jusqu'en Algérie. Le nombre des sociétés fédérées est aujourd'hui d'environ 1,200 réparties sur tout le territoire, dans les villes et dans les campagnes, et dont le budget total peut être estimé à un million et demi au minimum. C'est beaucoup si on ne regarde que le chiffre; c'est

trop peu encore, si l'on songe à la grandeur de l'œuvre qu'il s'agit de compléter, et qui sur beaucoup de points de la France, il ne faut pas se le dissimuler, n'est encore qu'à l'état d'ébauche. C'est un des titres de la Ligue de l'enseignement d'avoir en quelque sorte déterminé par la puissance de son action préparatoire le mouvement qui s'est produit depuis 20 ans en faveur du développement de l'instruction.

Dès 1861, Jean Macé, dans ses *Lettres à un sénateur*, réclamait l'obligation comme le seul moyen de triompher de l'inertie. Au lendemain de la guerre, la question devenait plus pressante. On avait pu dire, non sans une certaine vérité, — il y avait d'autres causes, mais celle-là eut une part marquée à notre défaite, — que c'était l'instituteur prussien qui nous avait vaincus.

La Ligue organisa alors un vaste pétitionnement qui réunit plus d'un million et demi de signatures. Il semblait que ce fût l'avenir de la patrie que cette feuille de papier réclamant pour les humbles et les petits l'instruction et la lumière.

La ligue ne s'en tint pas là.

Par ses soins, les régiments furent dotés de bibliothèques, les écoles pourvues de matériel scolaire, des bibliothèques populaires créées sur tous les points du territoire. Le cercle parisien de la Ligue, à lui seul, dépensa à cette œuvre un million et demi.

Dans chaque congrès, on étudie, on discute quelques-unes des questions sur lesquelles doit plus particulièrement porter l'action de la Ligue qui imprime ainsi aux efforts des sociétés adhérentes une direction et une sorte d'unité fort utiles.

A cette heure, ce qui préoccupe surtout la Ligue, c'est l'enseignement professionnel considéré dans ses trois branches : industriel, agricole et commercial.

L'enseignement industriel est le plus répandu dans les écoles; on l'a même quelque peu confondu avec l'enseignement professionnel. C'était prendre la partie pour le tout; aux villes, l'enseignement industriel,

aux campagnes l'enseignement agricole; c'est là une règle à laquelle il importe de rester strictement fidèle.

En un mot, la Ligue s'applique à transformer, à modifier les habitudes d'esprit routinières et invétérées qui existent depuis déjà trop longtemps, et à ce titre, les amis de l'enseignement professionnel ne sauraient trop la fortifier par leur adhésion, par leurs encouragements.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juillet

### Les quatre contributions

Sur l'article 29, M. Rey (du Lot), soutient un amendement ainsi conçu :

Chaque avertissement aux contribuables pour le recouvrement des contributions directes portera, en outre, des diagrammes faisant connaître la marche des impôts d'Etat depuis le commencement du siècle et la progression comparative des impôts généraux, départementaux et communaux pour la France, pour chaque département et pour chaque commune.

Il s'agit, en effet, explique M. Rey, de permettre au contribuable, chaque fois que ses impôts seront augmentés, de savoir si l'augmentation résulte des charges de l'Etat ou des dépenses locales dont il est le premier à profiter.

— Mais il en coûterait plus d'un million pour établir et imprimer vos diagrammes ! répond M. Rouvier.

M. Boutin promet cependant à M. Rey de faire le possible pour donner quelque satisfaction à son vœu.

Les articles 29 à 31 sont votés; ce sont les derniers du projet.

Mais voici maintenant le défilé des articles additionnels.

M. Fouquet en développe un qui tend à proroger d'un an le délai accordé aux contribuables pour réclamer contre l'évaluation attribuée à leurs immeubles, car, selon M. Fouquet, les délais actuels sont insuffisants vu l'abus des formalités.

M. Boutin combat, comme inutile, cet article additionnel qui est pourtant adopté, après pointage par 261 voix contre 251.

Un autre article additionnel de M. de Montfort, en faveur des officiers sans troupes, com-

battu par M. Rouvier, est repoussé par 356 voix contre 165.

L'ensemble du projet sur les contributions directes est ensuite mis aux voix et adopté par 485 contre 27.

Séance du 11 juillet

### Affaires du Dahomey

M. Cavaignac déclare qu'il faut évidemment qu'il y ait une direction unique dans l'expédition du Dahomey, mais cette direction doit appartenir à l'administration centrale qui en revendique la responsabilité.

Cette déclaration soulève de nombreuses réclamations.

M. Pourquery de Boisserin s'élève contre la prétention du Ministre de la Marine; il nie qu'il soit possible de diriger du fond des bureaux de la rue Royale les opérations militaires du Dahomey; il déclare que le Ministre doit prendre une décision définitive et confier à un seul officier supérieur le commandement supérieur des forces de terre et de mer au golfe de Bénin.

L'orateur dépose un ordre du jour dans ce sens.

M. Cavaignac répond qu'il ne faut pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. Il n'a jamais prétendu que ce fut l'administration centrale qui dirigeait les opérations militaires; il a simplement dit que les instructions générales devaient partir du Ministère, sous sa responsabilité.

Mais les opérations militaires ou navales appartiennent au chef placé à la tête de nos forces dans le golfe de Bénin.

Le commandant de la direction navale a la direction de toutes les opérations du blocus. Le colonel Dodds la direction de toutes les opérations sur terre, et chacun de ces deux officiers a reçu l'ordre de prêter à son collègue, en cas de besoin, le concours le plus absolu.

M. Le Provost de Launay soutient à son tour la nécessité de confier à un chef unique le commandement de toutes nos forces militaires.

M. Clémenceau demande s'il est exact que la flotille n'ait pas autre chose à faire dans le golfe de Bénin que d'aider de leurs efforts nos troupes de terre.

Il est évident, dit-il, que Béhanzin n'a pas de vaisseaux à opposer aux nôtres.

C'est sur terre qu'il faut le battre, dont la flotille n'est que l'auxiliaire de l'armée de terre, donc la flotille doit être placée sous le

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 49

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

#### La butte de Montmartre

#### VI

#### LA CROIX DU TRAHOR

Notre officier se trompait. Il dut se résigner à rester huit jours dans la maison du chevalier et à jouir de la compagnie de la belle et douce Alice.

Cette résignation lui coûta-t-elle beaucoup? Une si charmante société pouvait-elle, au contraire, ne pas laisser de trace dans un cœur encore jeune? Lorsque tout espoir est perdu d'un côté, l'âme peut-elle s'empêcher de tourner vers quelque nouvelle lueur apparaissant à l'horizon.

La suite de cette histoire ne tardera sans doute pas à répondre à ces questions.

#### VII

#### LE SOUTERRAIN DE LA CHAPELLE DES MARTYRS

Le seigneur Ligier vint voir Marcel en compagnie de Michel, dans la matinée même. Il s'assura qu'il n'y avait point de danger et sourit en

montrant Alice.

— Voilà une jolie fée, dit-il, qui achèvera le miracle.

Le chevalier du Bosc ne rentra qu'après le départ de M. de Clignancourt.

— Les uchers, selon la vieille appellation, ou les huissiers, ont déjà instrumenté, dit le chevalier, on se dispute Laffin, si c'est lui; mais j'ai peine à le croire, en ayant entendu parler de toute autre façon. Mais chacun a ses défauts ou sa manière d'agir; si M. de Laffin a couru les tavernes hier au soir, et s'il a ramassé pareille compagnie, c'est que...

Le vieux chevalier s'était arrêté subitement, comme s'il eût craint de trop parler.

— C'est que ? demanda l'officier.

— C'est qu'il aime le bon vin et les joyeux drilles, comme il le dit, acheva du Bosc.

Marcel eût bien voulu aborder le sujet qui, depuis son entretien de la veille avec M. de Clignancourt, lui tenait au cœur; mais la jeune Alice était là, et le chevalier avait pris subitement un air sérieux et même un peu déflant.

Sur ces entrefaites arriva Jean Riolan, le célèbre praticien et doyen de la Faculté de Paris, qu'envoyait le roi, averti par Clignancourt, pour visiter le blessé. Le docte auteur du *Tractatus de febribus* déclara qu'il n'y avait le moindre péril, et pensa la blessure soignant les règles de l'art.

Ce ne fut que dans l'après-dîner que Marcel, se voyant seul avec du Bosc, lui dit :

— Monsieur le chevalier, vous plairait-il de me donner, sur votre séjour à Gand avec le duc d'Anjou, les renseignements que vous pourriez

avoir recueillis? J'ai déjà eu l'honneur de vous toucher hier au soir quelques paroles à cet égard.

— Volontiers, répondit du Bosc, si je le puis.

— Comme écuyer du duc, vous fûtes sans doute un peu son confident.

— Quelque-fois.

— N'avez-vous rien su de rapports qui existèrent à Gand entre le prince et la comtesse de Fuentés.

A ce nom, le chevalier fit un mouvement qui n'échappa point à Marcel. Répugnait-il au loyer et à l'air vieillard de mentir? Il répondit d'une façon évasive :

— Les amours du duc ne me regardaient pas.

— La comtesse de Fuentés était une Claire de Clignancourt, reprit le jeune homme.

— On le disait.

— N'a-t-elle point laissé un enfant, une fille, fruit de cet amour.

— C'est un mensonge, répliqua avec vivacité le chevalier.

— Vous êtes donc, monsieur le chevalier, plus renseigné que vous ne prétendez l'être.

Du Bosc ne répondit pas d'abord : son amour de la vérité lui en avait fait dire cette fois, plus qu'il ne l'eût voulu.

— La fille de la comtesse, reprit-il néanmoins, vint au monde six mois après que le duc eût fait connaissance de cette dernière... Voilà ce qu'un jour le prince me confessa lui-même.

— Cette assurance me comble de joie, monsieur le chevalier.

— Pourquoi ?

— Dans l'intérêt de cette enfant. Je dois vous dire que M. Ligier de Clignancourt est mon protecteur, mon ami.

— Ah ! fi ! le chevalier en jetant sur le jeune homme un regard soupçonneux.

— Quand il saura, reprit Marcel, de la bouche d'un gentilhomme tel que vous, que l'enfant dont il s'agit est la fille légitime de sa sœur Claire, ses idées se modifieront, j'espère bien qu'il n'ait pu pardonner encore à sa sœur, d'avoir épousé, malgré lui, un Espagnol.

— Que me fait cela ? s'écria brusquement du Bosc les sourcils froncés.

— Reste à savoir, continua l'ami du seigneur Ligier, si cette enfant existe encore et où elle se trouve.

— Je n'en sais rien, répondit le chevalier d'un air encore plus bouffé.

Il avait les traits contractés, l'œil sombre et sa main sous le pourpoint, à la place du cœur, paraissait se crispier avec force.

— Je vous laisse, monsieur, reprit-il sèchement, et je vous souhaite un prompt rétablissement.

A ces mots, le chevalier sortit de la chambre à pas précipités.

— Singulier homme, murmura Marcel au comble de la surprise. Il a le cœur honnête et bon, l'esprit droit, ce n'est point douteux; ses mœurs doivent être ordinairement douces et sociales... Et voici que par moments il devient soupçonneux, rudé, presque grossier. Serait-ce l'étude?... Ou bien... Quelle idée ! L'âge d'Alice... dix-sept ans au plus ! et ce fut en

commandement supérieur du commandant des forces de terre.

Il ne faut pas que l'antagonisme qui a toujours existé entre la marine et l'armée se continue au détriment de notre puissance militaire.

M. Cavaignac se référa aux observations qu'il a déjà présentées.

M. Clémenceau s'écria : Souvenez-vous du commandant Fournier refusant de débarquer ses hommes pour venir au secours des soldats du colonel Terrillon, accablés sous le nombre.

M. Cavaignac déclare qu'il faut en finir avec cette légende :

Jamais le commandant Fournier n'a eu entre les mains un ordre lui interdisant de débarquer des troupes pour venir en aide à des soldats français en dangers. Le commandant Fournier a agi sous sa responsabilité et s'il a refusé de débarquer des troupes c'est qu'il jugeait, ce qui a été confirmé par l'événement, que le débarquement était inutile.

M. Cavaignac lit un rapport du commandant Fournier établissant l'exactitude de cette déclaration.

L'ÉCHEC DU MINISTRE

Malgré les explications du Ministre, la Chambre invite le Gouvernement à confier à un officier général unique la direction des affaires militaires du Dahomey.

M. Cavaignac déclare qu'il n'accepte pas cet ordre du jour qui est adopté par 287 voix contre 150.

A la suite de ce vote, M. Cavaignac a envoyé sa démission au Président du Conseil.

INFORMATIONS

L'EXÉCUTION DE RAVACHOL

Le réveil du condamné

Le réveil a eu lieu lundi matin, exactement à trois heures et demie.

Lorsqu'il MM. Cabannes, procureur de la République, Béguin et Pradier-Fodéré, substituts, Ferréol, juge d'instruction, Faure, greffier, et Rau, directeur de la prison, pénétrèrent dans la cellule de Ravachol, il dormait profondément.

M. Rau lui frappa sur l'épaule en disant :

— « Ravachol, l'heure fatale va sonner ! »

Le condamné se leva sur son séant et se borna à dire :

— « C'est bien, c'est bien ! »

— Avez-vous du courage ? lui demanda M. Rau.

— Parfaitement ! répondit le criminel, j'en aurai.

Le Procureur resta seul quelques instants avec lui, puis on lui fit quitter ses vêtements de prisonnier pour endosser les siens propres.

Il refusa même l'aide des personnes présentes en disant qu'il était bien capable de s'habiller seul :

— « On me fait bien coquet, ajouta-t-il ; on dirait qu'on va me mener au bal ! »

On lui demanda s'il avait quelque désir à exprimer, il répondit.

— « Si j'ai quelque chose à dire, c'est à la foule que je le dirai. »

Lorsqu'on lui demanda s'il voulait un prêtre, il répondit qu'il n'en avait pas besoin, n'ayant

1582 que le prince fut proclamé duc de Brabant. Il faut éclaircir ce mystère !

Le chevalier du Bosc sortit brusquement de la chambre du blessé, trouva Alice seule dans la salle commune. Il marcha droit vers elle, l'embrassa avec transport, puis se mit à pleurer et à sangloter.

— Qu'avez-vous, mon père, demanda la jeune fille avec anxiété.

Le chevalier tomba dans un fauteuil, comme accablé par la douleur.

— Répondez, qu'est-il arrivé ?

— Ah ! cet officier.

— Que vous a-t-il fait ? Au nom du ciel, parlez !

— Un mal horrible.

— Lui, si généreux, qui nous a sauvés hier soir.

Le vieillard prit Alice par la main, l'attira à lui, et la caressa paternellement.

— Aimes-tu toujours bien ton pauvre père !

demanda-t-il après avoir déposé un baiser sur son front.

— Si je vous aime ! répondit la jeune fille, en lui passant la main sur ses cheveux argentés.

— Et si un jour tu devais me quitter.

— Ah ! ne me parlez pas de cela, mon père.

— Que deviendrais-je, moi qui ai fait de toi la joie de ma vieillesse.

— Mais pourquoi donc me dites-vous cela, cher père.

— C'est que... c'est que...

Il se leva par un mouvement violent.

— Ah ! j'en mourrais, si je ne pouvais plus

jamais eu de religion. C'est alors qu'on le fit descendre au greffe pour la dernière toilette.

Là, l'aumônier insista de nouveau pour amener Ravachol à de meilleurs sentiments, mais ce dernier lui répondit « qu'il se... moquait de la religion et du Christ, et qu'il cracherait sur le crucifix. »

« Je me f... de la religion, ajouta-t-il et des gens qui entretiennent la superstition et sont incapables de rien prouver de ce qu'ils avancent ».

On lui offrit un peu d'eau rougie, et comme tous les assistants faisaient silence, il demanda si quelqu'un voulait discuter avec lui.

La toilette

Personne ne répondit et la toilette commença. Pendant cette opération, Ravachol dit aux aides de Deibler : « On voit que vous êtes habitués au métier que vous faites ; vous êtes assez gentils ; vous avez conscience du sale métier que vous faites ! »

On le ligotta ensuite fortement malgré ses protestations, et on le descendit au bas de l'escalier où il fut hissé dans le fourgon de l'exécuteur.

A ce moment, on l'entendait distinctement chanter à tue-tête : « Le bon Dieu dans la m..., n... d... D... ! »

Lorsque le fourgon fut arrivé à côté de la guillotine, les aides descendirent Ravachol qui apparut livide, mais chantant toujours son cynique refrain.

Les aides le poussèrent vers la bascule au moment où il s'écriait :

« Citoyens ! j'ai quelque chose à dire ! »

L'Exécution

Les aides le poussèrent plus fort et on vit alors le supplicié se raidir et ses épaules se contracter et empêcher le mouvement de la lunette. Mais en un clin d'œil, tout était en place et la tête de Ravachol tombait dans le panier au moment précis où il tentait encore de crier :

« Vive la République ! »

Les assistants les plus près placés entendirent distinctement la syllabe : « blique ».

Le corps et la tête furent alors placés dans le panier et le fourgon emporta le tout au cimetière de Montbrison, situé à environ deux cents mètres du lieu de l'exécution.

Ravachol a été inhumé le long du mur, à gauche de la porte d'entrée, à l'endroit même où avait été enterré, il y a huit ans, le dernier supplicié, Berthaud.

Aucune expérience n'a été faite sur son cadavre. L'acte de décès a été dressé par M. Vignon, secrétaire-général de la mairie.

Il est ainsi conçu :

Par devant nous, officier de l'état civil, s'est présenté le sieur Faure, greffier au Tribunal civil, lequel nous a déclaré que le sieur François-Claudius Königstein, fils de Joseph et de Marie, dit Ravachol, était décédé ce jour à quatre heures du matin, rue de la Providence.

Le démontage et le lavage de la machine ont encore pris un assez long temps, pendant lequel la rue du Palais de Justice est restée barrée.

Ravachol a laissé certains papiers qui ont été saisis par le Procureur de la République : ce sont des élucubrations sur l'anarchie et la propagande par le fait.

Cette exécution capitale a causé parmi tous les assistants une impression profonde.

On avait vu rarement un homme faire preuve d'un tel cynisme en face de la mort.

l'appeler ma fille, murmura-t-il. Et pourtant...

La jeune fille appuya ses deux mains jointes sur l'épaule du vieillard, et lui demanda moitié souriante, moitié fâchée :

— Ah ! père, tu me caches quelque chose !... Voyons, que t'a-t-il dit, cet officier, pour que tu pleures ainsi ! Ne m'as-tu pas avoué pendant le dîner qu'il t'avait gagné le cœur.

— Et pourtant j'ai été injuste envers lui : je viens de le rudoier.

— Toi, si bon !... Il ne peut cependant pas avoir été grossier avec toi. Il est si gent et si honnête...

— C'est vrai, j'ai mal agi.

— Et puis, ajouta-t-elle avec une naïveté charmante il a su trouver le chemin de mon cœur comme du tien.

Du Bosc s'arracha avec brusquerie des bras de la jeune fille, et courut s'enfermer dans son cabinet de travail.

Il ne reparut pas de la journée, malgré les instances d'Alice qui, à l'heure du souper, l'appela en vain à travers la porte.

Le lendemain seulement, le chevalier sortit de son cabinet. Il avait l'œil fatigué par l'insomnie et le front toujours soucieux. Néanmoins il donna, dans un baiser, le bonjour à sa fille.

Puis il se rendit auprès de Marcel.

— Monsieur, dit-il en tendant la main à l'officier, j'ai dû, hier, vous paraître un peu sauvage, je vous en demande pardon. Il faut mettre ces rebuffades sur le compte de la vie retirée que je mène.

— Monsieur le chevalier, vous êtes tout excu-

Grave situation

La Patrie publie l'information suivante :

On a beaucoup parlé et on s'est beaucoup préoccupé du voyage que Mgr Richard, cardinal archevêque de Paris, a fait à Rome dans le courant du mois de mai dernier, mais personne jusqu'ici n'a révélé le motif de ce voyage assez précipité.

Nous sommes en mesure de le faire connaître.

Ce n'est pas de son plein gré que Mgr Richard est allé à Rome ; il y a été mandé par le St-Père et rien n'a encore transpiré du long entretien qu'ils ont eu.

Hier seulement, Mgr Richard, par suite de circonstances que nous n'avons pas à expliquer, a été amené à parler de ce voyage à quelques membres éminents de son clergé qui ont été très impressionnés de son récit.

Il leur a raconté dans les plus minutieux détails sa conversation avec Léon XIII et c'est avec une grande émotion qu'il leur a avoué que sa conscience l'avait obligé à résister aux concessions qui lui ont été demandées par Léon XIII.

Notre Saint-Père le Pape, a-t-il dit, désirait que je me misse à la tête du clergé ayant une tendance à adhérer à la République et que je prêchasse d'exemple. — Je me suis vu forcé de lui déclarer que, connaissant la situation religieuse de la France et la situation du clergé français, j'éprouvais le profond regret de ne pouvoir faire ce que me demandait Sa Sainteté. J'ai ajouté, a déclaré M. Richard, que je reconnais le gouvernement de la République et la Constitution, que je ne ferais aucune opposition aux institutions établies, mais qu'en allant plus loin je m'exposerais aux reproches que pourraient m'adresser les fidèles, de chercher à les conduire vers l'athéisme et la franc-maçonnerie.

Le Saint-Père insista en me montrant les intérêts supérieurs de l'Eglise que nous devons défendre avec lui ; mais, sentant bien que je ne me déciderais pas à faire de la propagande en faveur de la République, il me proposa alors de faire partie du Consistoire dans lequel la France n'est plus représentée depuis la mort du cardinal-bénédictin dom Pitra.

Je ne saurais dire continua Mgr Richard, la surprise que me causa cette proposition ; mais je n'hésitai pas à décliner l'honneur que voulait bien me faire le Saint-Père, et respectueusement, comme une marque de faveur bien grande, je le priai de me laisser à la tête de mon diocèse auquel j'ai consacré la meilleure partie de mon existence jusqu'au jour où il serait démontré que l'affaiblissement de mes facultés ne me permettrait plus de l'administrer.

De la révélation de ces faits dont la gravité n'échappera à personne, on craint qu'il ne résulte une scission dans le clergé déjà bien assez en désarroi et profondément troublé.

Mais nous ne voulons pas faire de commentaires, nous racontons simplement. Nous ajouterons pourtant que si Mgr Richard avait accepté de faire partie du Consistoire, ce qui l'eût obligé à habiter Rome, il aurait été probablement remplacé à Paris par Mgr Ardin, évêque de La Rochelle, qui vient d'être nommé archevêque de Sens.

Le Panama

Le Petit Parisien annonce que le conseiller Prinnet vient de clore l'instruction de l'affaire du

sé, répliqua le jeune homme, qui se garda bien de remettre sur le tapis la question de la veille.

Il voyait que, si franche que fut la démarche du vieillard, il y avait, dans son regard voilé et dans le léger frémissement de ses lèvres, quelque chose qui dénotait un mécontentement et un trouble intérieur.

A partir de ce moment du Bosc se tint sur une réserve continuelle avec le jeune officier, tout en se montrant poli et convenable avec un hôte qui lui avait sauvé la vie.

De plus, le chevalier fit en sorte qu'Alice ne se trouvât plus seule avec Marcel, ce qui parut contrarier les deux jeunes gens.

Le bel officier avait fait impression sur le cœur d'Alice, et la naïve douceur de celle-ci l'avait fait prendre en affection par Marcel.

A force même de penser à cette jeune fille, qu'il pensait être la nièce de son bienfaiteur, l'image unique et jusqu'alors radieuse de Marie de Beauvilliers s'écarta peu à peu, pour laisser prendre une place dans son âme à celle de cette autre vierge non moins belle et non moins pure.

Un jour même il eût un rêve, tandis qu'il dormait après le dîner.

L'abbesse de Monmartre lui apparut, d'une musique harmonieuse et toute céleste, dans cette mystérieuse pénombre où l'imagination chrétienne place les saintes entourées de leur nimbe lumineux ; et devant cette figure mystique, morte au monde, la jeune Alice vivante, parée de ses chauds et ravissants attraits, semblait recevoir un charme de plus des rayonnements de la lointaine

Panama. Toutes les pièces de l'interrogatoire des témoins et de MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, ainsi que le rapport de l'expert Flory, qui ne contient pas moins de neuf cents pages, sont actuellement entre les mains du procureur général. C'est au chef du parquet de la cour qu'il appartient maintenant de prendre des réquisitions.

Il est probable que l'avocat général Rau, chargé du service de la première chambre dont M. Ferdinand de Lesseps est justiciable en sa qualité de grand-croix de la Légion d'honneur, sera commis à cet effet. Puis, le dossier fera retour au conseiller Prinnet, qui rendra une ordonnance de renvoi.

La solution de cette affaire est donc très prochaine.

Commission du cadastre

Dans sa séance du 7 juillet, la sous-commission du cadastre a terminé l'examen des questions relatives à la publicité des droits réels immobiliers autres que les privilèges et hypothèques. Elle a décidé, notamment, que pour obtenir leur inscription au livre foncier, les héritiers et les légataires devraient produire, indépendamment d'un acte de notoriété ou intitulé d'inventaire le cas échéant, un extrait du testament ou de la décision prononçant l'envoi en possession. Nul ne sera admis à se faire inscrire au livre foncier, si son auteur n'y est pas lui-même inscrit. Les inscriptions opérées frauduleusement entraîneront l'application de l'article 405 du Code pénal.

Le choléra

D'après plusieurs journaux, sept cas de choléra nostras ont été signalés à Paris. Les autorités ont ordonné la mise en bière immédiate.

Au Dahomey

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que de graves nouvelles ont été reçues du Dahomey par une maison de commerce de Marseille.

Les missions catholiques situées dans le voisinage de Porto-Novo, ont été détruites le 12 juin. Six missionnaires et trois religieux ont été tués. Le commandant Rion aurait été blessé en chassant les Dahoméens.

Au Tonkin

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a reçu la dépêche suivante de M. Chavassieux, résident supérieur au Tonkin, gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine, datée du 10 juillet.

Le convoi régulier a destination de Lang-Son est tombé dans une embuscade chinoise, près de Bac-Lé, premier territoire militaire, le 9 juillet.

Le commandant Bonnaud, de l'infanterie de marine, et le capitaine Charpentier, de l'artillerie de marine, ont été tués avec 10 hommes. Il y a eu 17 blessés.

Les morts et les blessés ont été ramené à Bac-Lé avec le convoi.

C'est déjà aux environs de Bac-Lé que, en 1884, un détachement commandé par le colonel Dugenne, tomba dans un guet-apens et perdit un grand nombre d'hommes massacrés par les Chinois.

L'écriture des Médecins

Le XIX<sup>e</sup> Siècle publie l'information suivante :

A la suite de nombreuses erreurs involontaires commises par les pharmaciens, qui ne peuvent

image. — Fais ton devoir, Marcel !... paraissait dire, dans son renoncement sublime, la sainte entourée de son auréole.

Elle montrait, de sa main étendue, la belle et douce orpheline.

Quand il se réveilla, le luth d'Alice résonnait encore dans la pièce voisine, sous ses doigts légers. Le rêve avait emprunté quelque chose à la réalité.

— Qui sait ? pensa-t-il. Ce songe est peut-être vrai en tous points. Et Marie elle-même...

Et il se prit à caresser plus encore un amour grandissant sous l'égide même de celle qui semblait l'y encourager.

Aussi le cœur du jeune homme se serra-t-il lorsque la semaine d'ensuite, il dut prendre congé de ses hôtes pour retourner au Louvre.

— Me permettez-vous de vous revoir, monsieur le chevalier, demanda-t-il, non sans jeter sur Alice un regard à la dérobée.

— Ma maison, balbutia le vieillard, ne saurait être interdite à celui qui nous a si généreusement secourus.

Mais Marcel s'aperçut de l'embarras de son hôte et quoique la réponse du chevalier fut loin de renfermer la cordiale invitation sur laquelle il comptait, il n'insista point.

Ayant baisé la main de la jeune fille, il releva les yeux sur elle. O douce consolation ! comme une perle au brillant iris, une larme se montrait au bas de la paupière chastement abaissée.

(A suivre).

pas toujours arriver à déchiffrer les ordonnances des médecins, le ministre de l'intérieur vient de rendre un décret qui oblige les maires de toutes les communes à exercer une surveillance rigoureuse sur la lisibilité des ordonnances.

Les maires devront s'assurer que toutes les prescriptions sont écrites d'une manière lisible et sans qu'il puisse y avoir de doute sur la nature et la dose des médicaments, ni sur la signature du médecin.

Il serait à souhaiter qu'une telle disposition fût applicable en France; car, hâtons-nous de le dire, ce n'est que le ministre de l'intérieur... en Autriche qui vient de publier ce décret.

**L'accident du camp de Châlons**

Un terrible accident vient d'arriver au camp de Châlons :

Trois Saint-Cyriens, en se promenant dans le camp, trouvèrent un obus qui n'avait pas éclaté; malgré les instructions formelles qui leur prescrivait, dans des cas semblables, de prévenir l'artillerie pour qu'elle fasse enlever le projectile; ils eurent l'inconcevable idée d'y mettre le feu. Aussitôt une explosion se produisit et renversa l'un des jeunes gens qui eut une jambe fracassée. Il fut transporté à l'hôpital militaire où l'amputation a été jugée nécessaire.

Quant aux deux autres élèves de Saint-Cyr, ils ont été punis de trente jours de prison et devront finir leur service comme simples soldats dans un régiment de ligne.

**Un scandale**

M. Moreau, inspecteur des finances, a vérifié samedi la comptabilité du trésorier général de Guéret, M. Poullé de Marcellin, et y a constaté un déficit de plus de cent mille francs.

L'inspecteur en a référé au Ministre des Finances. La révocation de ce fonctionnaire est imminente.

On attribue ce déficit à des spéculations de Bourse.

**Le projet des anarchistes**

La *Marseillaise* annonce que les anarchistes ont choisi la date du 14 juillet pour tenter un nouveau coup. Des compagnons déterminés, munis de petites bombes explosibles de la grosseur d'un œuf, se gliseront, le soir, dans la foule et lanceront ces bombes au plus épais des promeneurs.

Outre ces dynamiteurs ambulants, d'autres agiront du haut des fenêtres.

Tout est combiné de façon à ce que ces odieux attentats se produisent à la même heure dans les différents quartiers de Paris. Pour compléter cette petite fête, on essaierait de dynamiter un édifice public et d'incendier quelques maisons particulières. C'est ainsi qu'un de nos amis a reçu la visite d'un anarchiste qui lui a vivement conseillé de quitter Paris jeudi prochain, parce qu'il y aurait « du pétard ».

**Une catastrophe sur le lac de Genève**

Lausanne, 10 juillet.

La calotte de la chaudière du bateau à vapeur le *Mont-Blanc* vient de sauter dans le port d'Ouchy, au moment du débarquement des passagers.

Cette calotte, qui mesure deux mètres de diamètre, sauta tout à coup avec un bruit terrible et comme un véritable obus, défonça tout sur son passage, sortit en ligne droite par l'arrière du bateau, trouant et brisant le salon des premières et tuant net deux garçons de service et la femme du restaurateur.

La vapeur ne trouvant d'autres issues que quelques sabords (la plupart de ces ouvertures étaient fermées), se précipita aussitôt dans le trou béant, et emplit le salon, aveuglant et brûlant vifs les malheureux passagers pendant que les voyageurs qui se trouvaient sur le pont, épouvantés par l'explosion et croyant que le bateau coulait, se jetaient à l'eau, au risque de se noyer, pour échapper à l'épouvantable catastrophe.

Ce ne fut que lorsque la vapeur fut épuisée que l'on put pénétrer dans le salon où un spectacle horrible s'offrit aux regards.

Huit cadavres étaient étendus sur le plancher. Une vingtaine de malheureux, complètement défigurés, se tordaient dans des convulsions horribles et poussaient des cris épouvantables; la plupart ne tardèrent pas à succomber.

Le plus grand nombre des passagers étaient des touristes étrangers.

On se perd en conjectures sur la cause du sinistre.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas Jeudi, 14 Juillet.

**FÊTE NATIONALE**

Programme :

La Fête nationale du 14 juillet sera annoncée par des salves de vingt-et-un coup de feu, tirées sur les allées Fénélon, et par la sonnerie des cloches, le 13 à 7 heures du soir, et le 14 à 7 heures du matin.

Le 13, à 9 heures du soir, la musique, les tambours et clairons du 7<sup>e</sup> de ligne, donneront une retraite aux flambeaux, qui suivra l'itinéraire ci-après : rue des Cadourques, rue Ste-Claire,

rue du Parc, boulevard Gambetta, cours Yaxis, quais Ségur et Champollion, rue de la Liberté, boulevard Gambetta, rue de Labarre, place des Consuls, rue Ste-Claire et place Thiers. La retraite s'arrêtera devant la mairie, sur la place d'Armes et devant la préfecture; à chaque arrêt, elle jouera deux morceaux.

Le 14, à 8 heures du matin, il sera fait aux indigents une distribution de pain au Bureau de bienfaisance, par les soins de la commission administrative.

A 9 h., une revue des troupes de la garnison sera passée par le colonel commandant d'armes, en présence des autorités.

A 10 h., à l'hôtel de ville, sera célébré le mariage des rosiers.

A 2 h. du soir, sur la place Thiers, mât de cocagne et jeux enfantins.

A 3 h., sur les allées Fénélon, course vélocipédique.

**JEUX NAUTIQUES**

en amont du pont Louis-Philippe

A 4 heures, arrivée des autorités. — Salut de la musique.

I. — Immédiatement après, mât de cocagne sur le ponton.

1<sup>er</sup> prix, 15 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 5 fr.

II. — Course de périssoires, rangées en arrière du poteau placé en amont du pont. Ces embarcations devront parcourir la piste, tourner autour du poteau placé à la hauteur de la maison Lestandie et revenir au point de départ.

1<sup>er</sup> prix, 7 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 5 fr.

III. — Course de bateaux plats : Parcours du poteau du pont Louis-Philippe au poteau Lestandie. — L'embarcation arrivée la première à ce dernier poteau, recevra un prix de 15 fr.

IV. — Course de yoles : Départ du poteau du pont, faire le tour du poteau Lestandie et revenir au poteau du pont.

1<sup>er</sup> prix, 15 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 5 fr.

V. — Course de nageurs sans brasses : Départ du ponton et arrivée au poteau Lestandie.

1<sup>er</sup> prix, 10 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 5 fr.

VI. — Lâcher de canards. Une embarcation mettra en liberté des canards qui deviendront la propriété de ceux qui pourront s'en emparer à la nage; il est expressément défendu de se servir de rames ou autres instruments pour attraper les canards. Un drapeau donnera le signal des divers départs.

NOTA. — Les personnes qui désireront prendre part à ces jeux devront se faire inscrire au plus tôt au bureau de police. La Commission des fêtes se réserve le droit de supprimer le deuxième prix si les concurrents ne sont pas en nombre suffisant.

Les édifices municipaux, les églises paroissiales, l'hôtel de ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, le square et le cours Fénélon seront pavoisés dès le matin, et illuminés à la chute du jour.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, la musique cadurcienne et l'orphéon de Cahors se feront entendre alternativement sur les allées Fénélon.

A 10 h., bal public sur les allées Fénélon.

Le maire invite ses concitoyens à pavoiser et illuminer leurs maisons; il espère que chacun fera ses efforts pour contribuer, par tous les moyens à la splendeur de la fête de la République.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

**Emprunt départemental**

Voici le rapport fait par notre honorable député, M. Talon, au nom de la 23<sup>e</sup> commission d'intérêt local, sur le projet de loi tendant à autoriser le département à emprunter à la caisse des chemins vicinaux la somme nécessaire au rachat des ponts à péage :

MM., dans sa séance du 27 août 1891, le conseil général du département du Lot a décidé le rachat du péage perçu pour quatre ponts dépendant de la voirie vicinale.

Ces quatre ouvrages sont : le pont de Douelle sur le Lot, au passage du chemin d'intérêt commun n° 34; le pont de Touzac, sur le Lot, au passage du chemin d'intérêt commun n° 408; le pont de Gluges sur la Dordogne, au passage du chemin de grande communication n° 64; et le pont de Meyronne, sur la Dordogne, au passage du chemin de grande communication n° 63.

L'administration a immédiatement engagé des pourparlers avec les concessionnaires du péage et les négociations ont abouti. Deux décrets en date du 5 mai 1892 ont déclaré d'utilité publique le rachat des ponts de Douelle et de Touzac.

Le rachat des deux autres ouvrages fera prochainement l'objet d'une mesure identique.

Il résulte des documents joints au dossier que les indemnités réclamées par les concessionnaires s'élèvent à une somme totale de 148,800 fr., dont la moitié, est à la charge de l'Etat; le reste incombe aux départements et aux communes dans des proportions inégales.

Le contingent du département dans la dépense a été arrêté à 27,000 fr.

Pour assurer l'exécution de cette quadruple opération, le conseil général du Lot sollicite l'autorisation de contracter un emprunt de 27,000 fr. à la caisse des chemins vicinaux. Le département ne peut, en effet, appliquer aucune ressource au paiement des frais qui lui incombent.

Le gouvernement estime, MM., qu'il y a lieu d'autoriser le département du Lot à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 27,000 fr. correspondant aux besoins ci-dessus constatés.

Aux conditions consenties par cet établissement pour les avances applicables à la construc-

tion des chemins vicinaux, le service des intérêts et le remboursement en 30 ans d'un emprunt de 27,000 fr. exigeraient le paiement de 30 annuités égales de 1,080 fr. chacune. Le conseil général a proposé d'imputer ces annuités sur le produit des centimes extraordinaires mis chaque année à sa disposition par la loi des finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

Il résulte de l'examen de la situation financière du Lot que le produit des 12 centimes extraordinaires dont il s'agit s'est élevé en 1892 à 227,081 fr. 27. Cette ressource n'est grevée, par suite de l'exécution de services obligatoires, que jusqu'à concurrence de 212,310 fr. 75.

Le surplus, soit 14,770 fr. 52, peut supporter le prélèvement voté par le conseil général sans qu'il soit porté aucune atteinte aux engagements antérieurs de l'assemblée départementale.

Le gage de l'opération est donc parfaitement assuré.

Dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que les propositions du conseil général soient sanctionnées par une loi, conformément aux articles 40 et 41 de la loi du 10 août 1871.

La commission a, en conséquence, l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant :

**PROJET DE LOI**

Article premier. — Le département du Lot est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de vingt-sept mille francs (27,000 fr.), remboursable en trente ans et exclusivement applicable aux travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur le nouveau fonds d'avances reconstitué par la loi du 30 décembre 1890, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du Ministre de l'Intérieur.

Art. 2. Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 27,000 fr. autorisés par l'article premier ci-dessus seront prélevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

**Légion d'honneur**

Par décret, est nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur : M. Vezolles, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne.

**Médailles militaires**

Par décret, la médaille militaire est conférée : M. Mercier, caporal clairon au 7<sup>e</sup> de ligne.

17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie. — MM. Granges, maréchal des logis; Semeillon, maréchal des logis; Besse, gendarme; Rabinel, gendarme; Lavigne, gendarme; Cayrou, gendarme; Sourson, gendarme.

**Renouvellement des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement**

On sait qu'aux termes de la loi du 22 juin 1892, pour faire cesser la simultanéité dans le même canton des élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, dans les cantons où cette simultanéité existe et où il y a lieu de procéder aux élections de conseiller d'arrondissement, ceux-ci ne seront élus que pour trois ans. C'est ce qui a lieu, dans le Lot, dans les cantons suivants :

Arrondissement de Cahors. -- Cahors (Nord), Lalbenque et St-Géry.

Arrondissement de Figeac. — Figeac (Ouest), Latronnière et Livernon.

Arrondissement de Gourdon. — Souillac et Vayrac.

**La distribution des prix du Lycée Gambetta**

La distribution des prix du Lycée Gambetta aura lieu le samedi, 30 juillet, sous la présidence de M. Combarieu, général commandant la 65<sup>e</sup> brigade.

Le discours d'usage sera fait par M. Schneider, professeur de rhétorique.

**Collège de jeunes filles**

La distribution des prix du collège de filles aura lieu le vendredi 29 juillet.

**Conseil d'hygiène**

Le Conseil d'hygiène se réunira mercredi soir, à 3 heures, dans une des salles de la préfecture.

**Les bureaux de la préfecture**

A partir du 15 juillet inclusivement jusqu'au 15 août, à cause des fortes chaleurs, les bureaux de la préfecture seront ouverts le matin de 8 heures à midi, et le soir de 3 heures à 5 heures 1/2.

**Conseil de préfecture**

Le conseil de préfecture se réunira le lundi 18 juillet.

Ordre du jour : Commune de Gramat — Elections municipales du 5 juin, protestation du sieur Quercy, électeur à Gramat, contre l'élection du sieur Rougié.

**Les concours agricoles**

Le Ministre de l'Agriculture vient de prendre un arrêté réduisant de 8 à 5, à partir de 1893, le nombre des concours régionaux agricoles.

Ce concours aura lieu dans le département du Lot en 1894.

**Perception**

M. Marcenac, percepteur de 4<sup>e</sup> classe, à Assier, est nommé percepteur à Pern, en résidence à Cahors.

**L'orage d'hier**

Après une journée véritablement sénégalienne, le ciel s'est couvert de nuages menaçants vers six heures du soir.

L'orage paraissait venir du côté de l'Ouest, cependant les éclairs brillaient sur divers points de l'horizon, notamment dans la direction de Toulouse.

Vers neuf heures la pluie s'est mise à tomber, pendant quelques instants seulement, elle était accompagnée de quelques grêlons.

Durant toute la nuit, l'orage a grondé dans la direction du Sud.

Une dépêche de Toulouse nous apprend en effet que la région de Toulouse a été éprouvée, une grêle abondante, d'une intensité inusitée est tombée à deux reprises vers 6 heures; le sol était jonché de grêlons dont certains avaient la grosseur d'un œuf de pigeon. Quelques-uns pesaient jusqu'à 15 grammes.

N'étaient les dégâts que la grêle aura occasionnés sur bien des points, la pluie tombée pendant cet orage était un grand bienfait pour toutes les récoltes en terre, car en ce moment elles étaient sur le point de se dessécher entièrement.

Quant à la vigne, elle est fort belle, mais les viticulteurs feront bien, après cet orage de prévenir les attaques probables des maladies cryptogamiques.

**Vol audacieux**

Vendredi, un vol d'une somme de 450 fr. et d'une montre remontant en or a été commis dans le domicile du sieur Baehaud, facteur auxiliaire à la Compagnie d'Orléans.

Le voleur a dû pénétrer dans la maison située au centre de Cahors (ancienne caserne de gendarmerie) à l'aide de fausses clefs, car il n'existe pas de traces d'effraction.

On soupçonne que l'auteur de ce vol audacieux est un individu qui serait allé voir Baehaud dans la journée sous le prétexte de lui vendre du vin; il serait revenu dans la maison au moment où Baehaud était absent pour son service. Ce qui ferait supposer que l'individu en question est l'auteur du vol, c'est qu'il a échangé un billet de banque de 50 fr. au café, et un autre de même somme au guichet de la gare où il prenait un billet pour Montauban au train de 8 h. 41 du soir. Or, précisément dans la somme volée se trouvaient 4 billets de 50 fr.

**Mechmont**

Une violente querelle éclata lundi soir entre le nommé Carnéjac et son beau fils, Boisse, au sujet d'intérêts de famille. Ne pouvant s'entendre, Boisse pris d'un accès soudain de fureur, saisit un fusil. Il déchargea un coup de cette arme sur son parâtre et ne fit que lui effleurer la tête, lui brûlant les cheveux. Voyant que sa victime était saine et sauve, le misérable lui legea alors deux balles de revolver dans le corps.

Carnéjac n'a pas succombé à ses blessures et son état est assez satisfaisant.

Un médecin appelé en toute hâte n'a pu encore extraire les balles.

Arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Cahors, le meurtrier a subi ce matin son premier interrogatoire.

Boisse n'en est pas à son premier crime, il a déjà purgé une condamnation de 3 ans pour homicide sur un de ses camarades.

**Lavergne**

Le curé de Lavergne a été victime d'un vol, dans les circonstances suivantes. Sa sœur, qui habite avec lui au presbytère, se préparait à faire la lessive et, dans ce but, avait mis de côté le linge auquel elle voulait faire subir cette opération. Dans la nuit, des individus restés inconnus ont pénétré sous un hangar où ce linge avait été déposé et ont soustrait 12 chemises d'homme et 2 draps de lit. Les malfaiteurs n'ont pu jusqu'à ce jour être découverts.

**Dernières nouvelles**

**Le ministre de la marine**

Paris, 12 juillet, matin.  
M. Burdeau aurait accepté le portefeuille de la marine.

**Le choléra**

Le nombre des cholériques traités dans les hôpitaux de Paris, hier lundi, jusqu'à minuit, est de 51; la proportion des décès est considérable.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché est aujourd'hui le contraire de ce qu'il était hier. Les fonds étrangers sont mieux tenus et c'est notre rente qui est faible, il est vrai que cela tient à des nouvelles désagréables du Tonkin. Le comptant est bon, ce qui est un indice favorable. Le 3 0/0 finit à 98.45.

Les établissements de crédit sont sans grandes variations. Le Crédit Foncier est à 1105. La Banque de Paris cote 638.75 et le Crédit Lyonnais 780.

Le Su-z est lourd à 2707.50. L'action des Châlets de commodité s'avance à 675. Les fonds étrangers, comme nous le disons plus haut, sont mieux tenus. L'Italien reprend de plus d'un demi point. C'était à prévoir. Reprise légère sur l'Extérieure.

En Banque, la Morena est à 125. La part de Soufres romains donne lieu à de bons achats.

C'est demain que sera close la souscription aux nouvelles obligations Tunisiennes. Ce sera à n'en pas douter un très grand succès. Tous les porteurs des obligations 3 1/2 acceptent la conversion. Il faut donc s'attendre à une réduction importante pour les souscripteurs.

Rappelons que le taux d'émission est de 476 25 et qu'on ne verse que 50 fr. en souscrivant. C'est comme nous l'avons dit exactement du 3 0/0 français.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE

DU 14 JUILLET

A l'occasion de la fête Nationale du 14 Juillet 1892, la compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des Billets aller et retour à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n° 2

1° Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du vendredi 8 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 18 juillet ;

2° Les billets délivrés du mercredi 13 juillet au dimanche 17 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et de 30 % en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris..	98 fr.	73 fr.	Tours..	91 fr.	64 fr.
Nantes..	113	87	Blois...	86	64
Angers.	105	79	Orléans.	86	68
Le Mans	103	77			

Itinéraire

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

**AUDOUARD** Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**COMPAGNIE LIEBIG**

VERITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

Indispensable dans toute bonne cuisine pour préparer à tout instant de bons potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.

Cet Extrait se conserve indéfiniment

Se méfier des imitations

Exiger la signature LIEBIG en encres bleue sur l'étiquette de chaque pot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ.	9 <sup>h</sup> m.	3 <sup>h</sup> s.	7 <sup>h</sup> 40s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée.	6 21	6 38	5 5	12 42	—
	départ.	6 45	6 50	5 25	1 10	7 <sup>h</sup> 5
SOULLAC.....	arrivée.	7 26	7 48	6 7	2 8	8 3
	départ.	7 29	7 53	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée.	—	8	—	2 21	8 18
	départ.	—	8 2	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	—	—	8 15	—	2 35	8 34
Nozac.....	—	—	8 25	—	2 45	8 44
GOURDON.....	—	8	8 39	6 38	3	8 58
Saint-Clair.....	—	—	8 49	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	—	—	9 58	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	—	—	9 1	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	—	—	9 12	—	3 45	9 43
Espère.....	—	—	9 32	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée.	8 41	9 43	7 19	4 5	10 3
	départ.	9 58	8 47	7 24	4 20	7 25
Sept-Ponts.....	—	—	—	—	4 31	7 37
Cieurac.....	—	—	—	—	4 47	7 55
Lalbenque.....	—	—	—	—	4 56	8 4
Caussade.....	—	9 31	—	8 6	5 31	8 40
MONTAUBAN..	arrivée.	11 37	9 58	—	8 32	6 11
	départ.	12 2	10 23	—	8 42	6 25
TOULOUSE.....	arrivée.	1 32s.	11 10s.	—	9 29	7 55

De Toulouse à Paris

	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> s.	—	9 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 0
MONTAUBAN..	arrivée.	3 14	7 15	—	10 36	7 13
	départ.	3 24	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	—	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée.	4 32	6 6	8 46	6 5	9 22
	départ.	4 38	6 30	8 54	6 20	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 33	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 48	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 57	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	7 6	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 23	—	10 29
GOURDON.....	—	5 23	7 49	9 43	7 32	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 42	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 52	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée.	8 16	—	7 54	—	11 10
	départ.	8 18	—	8 2	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée.	5 47	8 25	10 7	8 8	11 19
	départ.	5 50	8 31	10 11	9 16m.	11 25
BRIVE.....	arrivée.	6 32	9 37s.	10 55	—	12 27
	départ.	7 1	—	11 5	—	12 49
PARIS.....	arrivée.	4 37m.	—	10 21m.	—	11 38s.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 43
Morcles.....	6 54	1 4	6 17
Arrêt Douelle.....	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 25	1 35	6 57
Arrêt Prayssac.....	7 28	—	7
Puy-l'Évêque.....	7 38	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Tourac.....	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 49	8 32
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11 m.	4 43
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 40	11 35	7 40
— Express.....	—	—	—
BORDEAUX. — D.	6 10	3 34	—
Fumel.....	8 53	3 37	9 11
Soturac-Tourac.....	8 45	3 50	9 21
Duravel.....	8 52	3 59	9 38
Puy-l'Évêque.....	8 50	4 3	9 35
Arrêt Prayssac.....	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 34	4 46	10 6
Arrêt Douelle.....	9 36	—	10 11
Morcles.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23
Cabessut, halte.....	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 4	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 25	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.....	8 38	1 6	6 15
St-Martin-Lab.....	8 48	1 10	6 21
Calvignac, hal.....	8 55	1 19	6 31
Gajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monthun, hal.....	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 5
Lamadelleine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 22
Lamadelleine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Monthun, hal.....	8 12	12 31	5 54
Gajarc.....	8 20	12 39	6 5
Calvignac, hal.....	8 40	12 53	6 25
St-Martin-Lab.....	8 49	1 8	6 35
St-Cirq, halte.....	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 41	7 6
Cabessut, halte.....	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

**A VENDRE**

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble

de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**MONITEUR DES RENTIERS**

10, Rue de Chateaudun, Paris

52 numéros de 16 pages, 2 francs par An. en timbres ou mandats-poste. Chaque abonné reçoit franco à domicile.

**DEUX PRIMES GRATUITES**

1<sup>o</sup> Un Journal Spécial, le seul donnant tous les tirages des valeurs à lots françaises et étrangères

2<sup>o</sup> Le Manuel des Capitalistes

**BEAU VOLUME** contenant : Dictionnaire financier, Notice sur Fonds d'États, Villes et Départements, Sociétés de Crédit, Chemins de fer. Listes des lots non réclamés.

**GUÉRISON**

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

**A LOUER**

UN APPARTEMENT

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

**A LOUER** un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloire.